

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2016**

L'an deux mil seize, le 2 mai à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de douze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : MM. et Mmes BILLY Brigitte, BOUGAREL Rémy, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, MARTIN David, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline, THERON Andrée.

Etaient représentés : MM. CUVELIER Bernard, GONET Michel, RIBIER Nicolas

Secrétaire de séance : Mme ROCHELOIS Chantal

Date de la convocation : 26 avril 2016

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Jean-Philippe GRANIER. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **17-2016 CCAB SUITES A DONNER A LA CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Madame la Maire expose à l'assemblée que les travaux du CCAB sont divisés en deux lots : le lot 1 pour la voirie et lot 2 pour les aménagements paysagers, avec chacun une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Lot 1 : une tranche ferme estimée à 163 000 € HT et une tranche conditionnelle estimée à 35 000 € soit un total de travaux de 198 000 €.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

Entreprise	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total HT
COLAS	156 710.75 €	32 224.50 €	188 935.25 €
EIFFAGE	139 188.10 €	26 911.25 €	166 099.35 €
EUROVIA	151 865.94 €	30 946.63 €	182 812.57 €
EUROVIA variante enduit liant noir	130 642.14 €	30 824.38 €	161 466.52 €
EUROVIA variante enrobé	153 527.34 €	30 946.63 €	184 473.97 €

Après analyse des offres par la commission, l'entreprise Eiffage est retenue pour un montant de 139 188.10 € pour la tranche ferme et 26 911.25 € pour la tranche conditionnelle (un an pour la valider) soit un total de 166 099.35 € HT

Lot 2 : une tranche ferme estimée à 42 000 € et une tranche conditionnelle à 39 000 € un total de travaux de 81 000 € HT.

Une seule entreprise a répondu à l'offre, LANTANA, pour 37 929 € pour la tranche ferme et 46 601.50 € pour la tranche conditionnelle soit un total de 84 530.50 €.

Le lot 2 n'ayant reçu qu'une seule réponse et étant supérieur à l'estimation, le Conseil municipal décide de le rendre infructueux et propose de relancer une consultation en globalisant les deux tranches.

Madame le Maire rappelle qu'elle souhaite déposer un dossier de subvention pour le 1% paysage et développement. Le plan de financement, qui ne fait pas apparaître cette aide possible, serait le suivant :

	DEPENSES		RECETTES
Études	12 270 €	Subvention CD	72 000 €
Lot 1 voirie	166 100 €	Autofinancement	20 900 €
Lot 2 aménagements paysager	84 530 €	Emprunt	170 000 €
Total HT	262 900 €	Total HT	262 900 €

et un dossier DETR concernant l'accessibilité :

	DEPENSES		RECETTES
Travaux sur l'accessibilité	118 863.25	Subvention DETR demandée	59 432 €
		Subvention CD	14 400 €
		Emprunt	45 031.25 €
Total HT	118 863.25	Total HT	118 863.25 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à déposer des dossiers de subvention pour le 1% paysage et développement et la DETR et approuve les plans de financement.

### **18-2016 INSCRIPTIONS DES CHEMINS RURAUX AU PDIPR**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la visite des agents du Conseil départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et qu'à cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.

Madame le Maire présente les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du Conseil municipal des 22 mars 1985 et 29 octobre 2011 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le Conseil municipal à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,
- s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent,

▪ au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :

▪ demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 1- chemin vicinal de Cressanges à l'Etang des Vernassaux
- 2- chemin de Bel air à la Plante
- 3- chemin du Plaix à Bel air
- 5- chemin vicinal de Lallut à l'Etang
- 7- chemin rural des Gerbottes à Comps
- 8- chemin rural des Arclans aux Gerbottes
- 9- chemin vicinal n° 2 de la Grande Auberge au Bouis

▪ demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 11- chemin des Serruriers aux Campagnes
- 12- chemin rural de Beaujency à La Petite Chaume
- 13- chemin rural des Pechins à La Petite Chaume
- 23- chemin de Château Gaillard à La Maison
- 30- chemin du Champ du Jo aux Beaubins
- 31- chemin rural des Beaubins au Village
- 33- chemin des Pieux aux Beaubins
- 34- chemin rural des Chaumes aux Gallais
- 37- chemin rural du Bois aux Gallais
- 41- chemin de l'Etang des Corniers à Chapète
- 42- chemin des Cordiers aux Gardais
- 44- chemin rural du Paradis à La Garde
- 45- chemin rural du Petit Bout aux Chers
- 46- chemin rural de Grand Bout à Cressanges
- 48- chemin du Grand Bout aux Ebaudis
- 49- chemin de La Croix de La Courdille
- 51- chemin des Ebaudis aux Chers
- 58- chemin rural dit de La Petite Brosse
- 59- chemin de Pouzeux
- 61- chemin de l'Errain à Bel Air
- 63- chemin rural du Plaix au Bois

▪ demande le déclassement du PDIPR du chemin rural reporté sur la carte annexée :

- 001- chemin vicinal de Cressanges à l'Etang des Vernasseaux (partie goudronnée)
- 4- chemin rural de Treban au Plaix
- 6- chemin rural de Comps à l'Etang Roux

Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.

### **19-2016 DENOMINATION DU CHEMIN DE RANDONNEE INSCRIT DANS LE PROJET INTERCOMMUNAL**

Madame le Maire explique à l'assemblée que le chemin de randonnée balisé par la Communauté de communes Bocage sud doit porter un nom. Il est proposé le « chemin de Mars », en référence à la légende locale des Musards, nom qui permettra d'identifier l'ensemble des itinéraires de randonnées de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer ce chemin « le chemin de Mars ».

## **20-2016 ACCUEIL DE JEUNES DANS LE CADRE DU SEJOUR INTERNATIONAL**

Madame le Maire propose d'accueillir des jeunes dans notre commune du 17 au 27 juillet 2016. La salle des fêtes, la salle des associations et les vestiaires du stade de foot seront mobilisés pour l'hébergement.

Le chantier porterait sur la rénovation du mur de l'école ou sur les chemins de randonnée.

Madame le Maire précise qu'il n'existe plus de financement de la région. La Communauté de communes verserait 2500 € par chantier. Le coût pour Cressanges serait de 1 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le chantier des jeunes pour un montant de 1 000 € et de réaliser les travaux sur le mur de l'école élémentaire.

## **21-2016 DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB DES JEUNES**

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le Club des jeunes souhaite relancer la journée des conscrits, le coût estimatif de la soirée est de 6275 €, à ce titre il souhaite un soutien financier de la commune.

Madame le Maire propose d'offrir le vin d'honneur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'offrir le vin d'honneur lors de cette manifestation.

## **22-2016 INFORMATION PROJET MAISON DES ASSOCIATIONS ET BIBLIOTHEQUE**

Madame le Maire présente les plans du cabinet Tronche, l'aménagement comprend trois pôles distincts et communicants : bibliothèque, espace informatique et espace associatif (salle de réunion et stockage).

Une salle de réunion et une salle de stockage pour association sont également prévues.

Les travaux débuteront en septembre, un contrôle amiante et plomb devra être réalisé. Madame le Maire propose de récupérer les tuiles de l'ancienne cantine, qui sont neuves pour les réutiliser.

Elle propose de réunir prochainement les associations pour finaliser le projet.

## **23-2016 ACHAT DE MATERIEL**

Monsieur Damien CLUZEL propose un devis concernant du matériel pour les agents techniques : meuleuse, ponceuse excentrique, pistolet peinture, tronçonneuse... pour un coût de 2000 € HT. Un autre devis devrait parvenir à la mairie. Monsieur Cluzel propose de choisir le moins coûteux des deux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir le devis le moins onéreux et autorise Madame de Maire à valider ce devis.

## **24-2016 QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe le Conseil que les anciennes tables ont été refaites.

Suite à l'enlèvement de la cabine téléphonique, il est proposé d'installer sur cet emplacement un bac à fleurs, réalisé par les agents.

Il est spécifié que les indemnités concernant les dégâts au garage communal ont été perçues. Les

travaux de réparation vont pouvoir commencer.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la fontaine à eau Place du champ de foire fuit. Le SIVOM a réalisé un devis de 576 €.

Durant la seconde semaine des vacances de printemps, l'Accueil de loisirs a accueilli entre 25 et 32 enfants par jour. Le directeur a proposé un camp au « Vert plateau » à Bellenaves, pension complète, pour le mois de juillet.

Le lycée Jean Monnet a terminé la réalisation du support de l'icône Saint Julien, qui pourra désormais être installée dans l'église.

Séance levée à 23h00